REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunévillois

| Nombre de conseillers en | Nombre de conseillers en exercice :29 | Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15 |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| | exercice :29 | 19760 |
| exercice :29 | | exercice :29 |

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration :

<u>Absents</u>: Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

Voix consultatives: Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

| Membres présents | 22 |
|---|----|
| Absents ayant donné mandat de procuration | |
| Absents | 6 |
| Votants | 22 |

Délibération 2022 004

Administration Générale :

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|--|------|--------|------------|--------------------|
| 22 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 |

Administration générale SOUTIEN A L'INGÉNIERIE

Administration générale : CONSEIL DEPARTEMENTAL DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires, le comité de pôle sollicite le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour une subvention de soutien à l'ingénierie du Pays du Lunévillois pour l'année 2022.

En effet, il est rappelé que l'ingénierie du Pays permet de préparer et d'animer les travaux du PETR, du Conseil de Développement et du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays du Lunévillois.

Ainsi, cette aide au fonctionnement et au financement des postes permet au Pays d'assurer entre autres les missions suivantes :

- Evaluation et poursuite de la mise en œuvre du Projet de territoire en lien avec les contrats signés avec l'Etat, la Région Grand Est, le Département,
- La Plateforme Locale de Rénovation Energétique
- Le Conseil en énergie partagé
- Le programme LEADER
- Le contrat Local de Santé
- Les services à la mobilité
- · Les missions confiées à la Maison du Tourisme

Sur présentation du président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département pour financer le fonctionnement de la structure pour 2022,
- AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal et annexe de la Maison du Tourisme.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme, Affiché le 28 février 2022 Philippe DANIEL, Président.

